

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2022

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

CHAPITRE 08

MINISTERE DE LA JUSTICE

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
-------------------------	----------

PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE **7**

1.	PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2.	PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	10
3.	PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1.	BILAN TECHNIQUE	10
3.2.	BILAN FINANCIER	13
3.3.	PERSPECTIVES	19
4.	PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	20
5.	PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	21

DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES **25**

6.	PROGRAMME 050: AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	29
6.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
6.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	34
6.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	34
6.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	45
7.	PROGRAMME 051: AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	47
7.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	49
7.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	52
7.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	52
7.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	60
8.	PROGRAMME 052: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	61
8.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	63
8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	65

8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	65
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	82

NOTE EXPLICATIVE

La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques vient consolider le cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique mis en place depuis 2013 au Cameroun. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme dans le respect des directive communautaire CEMAC.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, et conformément au calendrier de préparation du budget de l'Etat prescrit par la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget, le présent document, intitulé « Projet de Performance Annuel » constitue la réponse du Ministère des Finances à cette exigence de la réforme. Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert : les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale de développement.

Il comporte, trois principales parties :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration à la stratégie nationale, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en œuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ; - la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs et d'indicateurs, et présente le cadre stratégique de mise en œuvre ; - une annexe sur la budgétisation.

La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques vient consolider le cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de gestion publique mis en place depuis 2013 au Cameroun. Cette nouvelle constitution financière destinée à remplacer l'Ordonnance de 1962, consacre la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) par l'institutionnalisation du budget programme dans le respect des directive communautaire CEMAC.

Conscient de l'ampleur des changements amorcés, et conformément au calendrier de préparation du budget de l'Etat prescrit par la Circulaire présidentielle sur la préparation du budget, le présent document, intitulé « Projet de Performance Annuel » constitue la réponse du Ministère des Finances à cette exigence de la réforme. Ledit document, qui présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années, décline pour chaque programme ouvert : les objectifs, les indicateurs, les cibles ainsi que les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre, en cohérence avec les orientations de la Stratégie nationale de développement.

Il comporte, trois principales parties :

- la première partie présente la synthèse stratégique, qui fait le point sur l'ancrage des interventions de l'Administration à la stratégie nationale, ses performances antérieures en terme d'activités effectivement mises en œuvre et de moyens déployés à cet effet. Elle présente

également les perspectives se rapportant à l'objectif stratégique. Ce dernier constitue le défi majeur à relever à moyen terme ainsi que le fil conducteur et le point de convergence des actions ; - la deuxième partie traite du contenu des programmes en termes d'actions nécessaires assorties d'objectifs et d'indicateurs, et présente le cadre stratégique de mise en œuvre ; - une annexe sur la budgétisation.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

En 2009, le Cameroun a adopté la Vision 2035 qui ambitionne de faire de notre Etat « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette vision de développement a été articulée en trois phases :

La première phase a été rendue opérationnelle par le **Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)**. Cette phase qui courait de 2010 à 2020 a assigné au Sous-Secteur Justice le rôle de : « **crédibiliser la justice à travers le renforcement de l'indépendance du Pouvoir Judiciaire, la facilitation de l'accès et l'amélioration de la qualité du service de la justice** ». A cet effet, l'accent a été mis sur les mécanismes susceptibles de renforcer l'indépendance des Magistrats, la poursuite de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, la poursuite de la construction des Tribunaux, le recrutement et le renforcement des capacités des personnels, l'informatisation des procédures, la réforme du système pénitentiaire visant à préserver la dignité humaine dans les Prisons, l'équipement des services, la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle.

La deuxième phase contenue dans la **Stratégie Nationale de Développement 2020-2030(SND 30)** est la nouvelle boussole gouvernementale pour la période indiquée. En effet, elle s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi dont elle prend le relai jusqu'en 2030 et vise la transformation structurelle et le développement inclusif du Cameroun. A ce titre, elle cadre avec le Discours d'investiture du 06 novembre 2018 du Chef de l'Etat qui rappelait que, « **l'objectif de l'émergence doit être érigé en grande cause nationale qui mobilise l'ensemble de nos concitoyens afin de faire du Cameroun un pays moderne et socialement avancé**. Le cap est de faire de notre pays un Nouveau Pays Industrialisé (NPI). Quatre principaux piliers ont été retenus pour y parvenir :

- La transformation structurelle de l'économie nationale ;
- Le développement du capital humain et du bien-être ;
- La promotion de l'emploi et de l'insertion économique ;
- La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Le Sous-Secteur Justice fait partie du quatrième pilier,

Le chapitre 6 de la SND 30 consacré à la : « **Gouvernance, Décentralisation, Gestion Stratégique de l'Etat** » décline l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la Justice afin de faire du Cameroun un Nouveau Pays industrialisé.

Dans cette nouvelle dynamique de développement, le Sous-Secteur Justice est chargé « **du renforcement de l'Etat de droit et de la sécurité des personnes et des biens** ». Cette mission s'articule autour de six axes qui sont :

- renforcer l'Etat de droit et protéger les droits humains ;
- consolider le Pouvoir Judiciaire et l'accès de tous à une justice équitable ;
- intensifier la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme ;
- renforcer la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts ;
- améliorer le climat des affaires ;
- raffermir le lien social de l'autorité de l'Etat et du rapport Etat-citoyen.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Le Ministère de la Justice met en œuvre les axes de réforme de la SND30, dans le cadre de ses attributions contenues dans le Décret n°2012/389 du 18 septembre 2012 portant organisation de ses missions, notamment :

l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la nationalité, aux règles concernant les conflits des lois, au statut des magistrats, à l'organisation et au fonctionnement de la Haute Cour de Justice, de la Cour Suprême, du Conseil Supérieur de la Magistrature et à l'organisation judiciaire ;

l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs au statut des personnes et des biens, au régime des obligations et contrats en matière civile et commerciale, aux règles de procédure et de compétence devant toutes les Juridictions civiles, au droit pénal général et spécial, à l'organisation des professions d'avocat et d'auxiliaires de justice;

l'instruction des dossiers de recours en grâce et de libération conditionnelle ;

l'élaboration et la mise en œuvre de la politique pénitentiaire ;

l'organisation et le suivi du fonctionnement des établissements pénitentiaires ainsi que la gestion des personnels relevant de l'Administration Pénitentiaire ;

la conservation et l'apposition du sceau de la République du Cameroun.

le suivi du contentieux de l'Etat ;

du suivi de la mise en œuvre de la politique pénale ;

de la coopération judiciaire en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures ; du suivi des dossiers OHADA, en liaison avec le Ministère des Finances et les départements ministériels concernés ;

du suivi des droits de l'Homme et la lutte contre la torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants ;

du suivi des activités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés.

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

Les performances antérieures peuvent s'observer au travers des bilans technique et financier tels que présentés dans le Rapport Annuel de Performance (RAP) 2020.

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Pour réaliser l'objectif à lui assigné, qui est de « Garantir à tous un meilleur respect des droits individuels et des libertés publiques », le Ministère de la justice a mis l'accent sur quelques axes stratégiques en rapport avec des aspects spécifiques de ses missions que sont :le renforcement de l'Etat de droit dans ses différentes déclinaisons, l'amélioration du climat des affaires et le renforcement de la lutte contre la corruption.

3.1.1. Renforcement de l'Etat de Droit

Dans le vaste champ de l'édification de l'Etat de droit en 2020, le Ministère de la Justice a activé plusieurs leviers ciblés à savoir : le renforcement du dispositif normatif, l'accès à la justice, le renforcement des ressources humaines, la formation des personnels, la promotion des Droits de l'Homme, l'assainissement des comportements, la coordination et le suivi du contentieux de

l'Etat en justice et l'amélioration des conditions de détention. **a. Renforcement du dispositif législatif et réglementaire**

Dans le cadre de la modernisation et de l'harmonisation de la législation, 05 textes ont été relus et 31 textes étaient en cours d'élaboration. Le Ministère de la Justice a par ailleurs contribué à l'élaboration de plusieurs Accords de coopération judiciaire du Cameroun avec divers pays : Etats Unis d'Amérique, Russie, Chine, Brésil, Afrique du Sud, Egypte, Maroc, Algérie, Nigéria, Sénégal et Côte d'Ivoire.

b. Accès à la Justice : Densification des infrastructures

Dans la perspective de rapprocher la Justice des justiciables par un accroissement du nombre des Palais de Justice en même temps que la réalisation de l'arrimage de la carte judiciaire et pénitentiaire à la carte administrative, la construction des Palais de Justice et des Prisons s'est poursuivie, la finalité étant de réduire le coût de l'accès à la justice, les lenteurs judiciaires et la surpopulation carcérale.

Au titre de l'exercice 2020, les constructions ci-après se sont poursuivies : Complexe moderne des services judiciaires de Yaoundé (75%), Complexe moderne des Services judiciaires de Douala (50%), Palais de Justice d'Edéa (33%). Les travaux de construction du Palais de Justice de Mbalmayo et Nanga-Eboko ont été réceptionnés provisoirement, tandis que ceux d'extension et de réhabilitation d'Abong-Mbang ont été achevés.

c. Renforcement des ressources humaines et des capacités

Dans cette rubrique, 802 personnels judiciaires et pénitentiaires désagrégés comme suit, ont pris part à divers séminaires de formation à l'intérieur et à l'extérieur du pays : 189 Magistrats (06 Magistrats ont participé à la formation à l'extérieur du pays et 183 à l'intérieur), 326 Fonctionnaires des Greffes, 222 personnels contractuels, 02 informaticiens et 158 personnels de l'Administration Pénitentiaire ont été formés.

d. Amélioration des conditions de travail

L'amélioration du cadre de travail des personnels s'est poursuivie avec l'acquisition des équipements divers : 19 Groupes électrogènes destinés aux Palais de Justice de Mbanga, Djoum, Tibati, Ebolowa, Ngaoundéré, Bandjoun, Ntui et Mbouda, ainsi qu'aux Prisons de Mfou, Bengbis, Tibati, Batouri ; tandis que 12 fauteuils, 01 salon pour bureau, 04 armoires de rangement et 04 climatiseurs ont été acquis pour les services. **e. Assainissement des comportements des personnels**

Sur le plan disciplinaire, 52 enquêtes étaient en cours au titre de l'exercice 2020. Il en est résulté 01 lettre d'observations, 10 demandes d'explication, 05 dossiers finalisés et transmis aux organes disciplinaires. S'agissant des personnels pénitentiaires : 08 avertissements écrits, 01 mise à pied, 27 blâmes, 06 exclusions temporaires, 02 retards à l'avancement, 01 abaissement d'échelon et 26 révocations ont été enregistrés. **f. Promotion des Droits de l'Homme**

Les faits marquants en 2020 au plan de la promotion des Droits de l'Homme sont illustrés par : le rapport annuel du Ministère de la Justice sur l'état des Droits de l'Homme au Cameroun en 2019, la transmission des mémoires de l'Etat du Cameroun dans les communications contre l'Etat du Cameroun devant les différents organes des traités, la finalisation du Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action Nationale de Promotion et de Protection des

Droits de l'Homme au Cameroun. Le Rapport à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, le Rapport initial au titre du Protocole de Maputo et de la Convention de Kampala ont été défendus.

g. Coordination et suivi du Contentieux de l'Etat

La coordination et le suivi par le MINJUSTICE du contentieux de l'Etat ont été marqués d'une part, par l'assistance des administrations, institutions et organismes publics dans l'organisation de la défense de l'Etat devant les juridictions nationales et internationales. D'autre part, la veille dans la désignation des Avocats par diverses administrations et structure parapubliques. A cet effet, des visas de désignation ont été délivrés à 18 Avocats désignés par le MINFI, MINEPAT, MINFOF, MINTP, ART, CAMWATER et SODECOTON.

h. Amélioration des conditions de détention

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de détention, des actions significatives ont été enregistrées, notamment : la réception provisoire de la phase I des travaux de construction de Douala Ngoma, la réhabilitation de la toiture de la Prison de Bafia, la construction de forages dans la Prison de d'Ambam, ; la construction d'une infirmerie à la Prison Principale de Nkongsamba, de Bagangté et à la prison de Djoum ; la mise sur pied d'un complexe agro-pastoral à la Prison de Upper Farm de Buea ; la construction d'un mirador et la réfection de la toiture du quartier féminin de la Prison de Monatélé ; l'aménagement des points d'eaux pour le lavage des mains dans les différents pénitenciers ; la poursuite des travaux de clôture de la Prison de Mbalmayo .

3.1.2 - Amélioration du climat des affaires

L'amélioration du climat des affaires en 2020 a été marquée par la tenue de la 11ème Session du Cameroon Business Forum (CBF-11) présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement à Yaoundé le 22 octobre 2020 et à laquelle avait pris part le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. A l'issue des travaux, il a été recommandé au Ministère de la Justice, outre la publication en ligne des avis de constitution des entreprises, de veiller à l'extension de l'exigence du certificat de mariage aux hommes mariés pour se conformer aux dispositions de l'Acte Uniforme OHADA en vue de la suppression de la pratique discriminatoire en cours, la réduction du capital minimum de 100 000 à 5000 FCFA pour les SARL n'ayant pas recours au notaire, la publication régulière des jugements rendus en matière commerciale par les juridictions.

3.1.3 - Renforcement de la lutte contre la corruption

Les statistiques du Tribunal Criminel Spécial mises à jour au 31 Décembre 2020 se présentent comme suit :
 - nombre d'affaires enrôlées 60 (contre 65 en 2019) dont 19 affaires nouvelles et 46 anciennes, 25 décisions rendues (contre 26 en 2019), dont 04 décisions avant dire droit (ADD), 20 au fond et 01 de Donner acte, 45 affaires restant à juger ; 19 décisions d'arrêt des poursuites ont été rendues ;
 - nombres de personnes poursuivies 318 (contre 327 en 2019), 107 personnes jugées dont 34 condamnées (25 hommes/ 09 femmes), 64 acquittées (43 hommes, 21 femmes). 211 personnes restant à juger ;
 - nombre d'affaires à l'information judiciaire : 12 nouvelles affaires entrées ; 18 ordonnances de règlement contre 24 en 2019 rendues ; (affaires en voie d'enrôlement) 27 ;
 - Etat des sommes versées au Trésor public au titre de restitution du corps du délit à date du 31

décembre 2020 est de 7.153 901 462 (sept milliards cent cinquante-trois millions neuf cent un mille quatre cent soixante-deux) FCFA contre 6. 470 496 720 (six milliards quatre cents soixante-dix millions quatre cent vingt seize millions sept cent vingt francs) en 2019.

■ 3.2. BILAN FINANCIER

PROGRAMME 107	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
1. DEVEL OPPEM ENT DES RESSO URCES HUMAI NES	93 772	93 369	99,57%	172 200	21 600	12,54%
1. AMELIO RATION DU CADRE DE TRAVAI L	450 000	330 864	73,53%	305 000	0	0%
1. CONTR OLE, AUDIT INTERN E ET PREVE NTION DE LA CORRU PTION	26 996	26 980	99,94%	39 801	30 414	76,41%
1. GESTIO N FINANC IERE ET BUDGE TAIRE	8 074 209	7 327 819	90,76%	8 865 974	7 959 960	89,78%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1. DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE	13 658	13 650	99,95%	13 000	6 600	50,77%
1. MAITRISE DES RECETTES JUDICIAIRES	5 923	5 915	99,95%	13 000	6 600	50,77%
1. ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	10 081	10 060	99,79%	18 392	13 292	72,27%
1. COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	540 551	548 892	101,54%	565 300	396 162	70,08%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1. COMMUNICATION, RELATION PUBLIQUE ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	14 497	14 487	99,93%	14 200	11 858	83,50%
1. MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION	21 111	20 922	99,10%	15 800	3 999	25,31%
1. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME	15 425	15 373	99,66%	32 000	9 895	30,92%
TOTAL PROGRAMME 107	9 266 223	8 408 331	90,74%	10 051 467	8 460 020	84,17%

PROGRAMME 108	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
1. RENDU DE LA JUSTICE	25 835 244	43 361 750	167,84%	26 353 194	5 576 978	21,16%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1. EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE	9 690	8 916	92,01%	12 600	8 790	69,76%
1. ACCES A LA JUSTICE	2 865 903	2 248 025	78,44%	3 154 919	613 518	19,45%
1. CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	0	0	0%	300 000	23 000	7,67%
1. REPRESION DE LA CORRUPTION	66 651	10 245	15,37%	118 000	6 398	5,42%
TOTAL PROGRAMME 108	28 777 488	45 628 936	158,56%	29 938 713	6 228 684	20,80%

PROGRAMME 109	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
1. AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION	6 353 602	645	10,16%	6 135 776	5 576 978	2,29%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1. PREPARATION A LA REINTEGRATION SOCIALE DES DETENUS	0	0	0%	24 368	8 790	0%
1. AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL	888 670	0	0%	1 050 000	613 518	0%
1. COORDINATION ET PILOTAGE DES ACTIVITES DE SERVICES	12 202 932	16 205 205	132,80%	13 348 676	23 000	63,24%
TOTAL PROGRAMME 109	19 445 204	16 850 655	86,66%	20 558 867	6 228 684	41,740%

PROGRAMME 107	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
FONCTIONNEMENT	8 816 223	8 077 467	91,62%	9 726 467	8 460 020	86,98%
SALAIRES	4 648 803	4 537 421	97,60%	5 081 018	4 779 504	94,07%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	145 804	139 632	95,77%	138 393	128 420	92,79%
BOURSES ET STAGES	102 885	54 483	52,96%	197 000	0	0%

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

AUTRES BIENS ET SERVICES	3 918 732	3 345 931	85,38%	4 310 056	3 552 096	82,41%
INVESTISSEMENT	450 000	330 864	73,53%	325 000	0	0%
BIP RIO	450 000	330 864	73,53%	325 000	0	0%
TOTAL PROGRAMME 107	9 266 223	8 408 331	90,74%	10 051 467	8 460 020	84,17%

PROGRAMME 108	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
FONCTIONNEMENT	25 922 938	43 392 261	167,39%	26 804 294	5 630 896	21,01%
SALAIRES	10 938 607	6 601 432	60,35%	11 573 411	4 838 312	41,81%
AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	2 000	2 000	100%	13 000	13 000	100%
AUTRES BIENS ET SERVICES	14 982 331	36 788 828	245,55%	15 217 883	779 584	5,12%
INVESTISSEMENT	2 854 550	2 236 675	78,35%	3 134 419	597 788	19,07%
BIP RIO	2 854 550	2 236 675	78,35%	3 134 419	597 788	19,07%
TOTAL PROGRAMME 108	28 777 488	45 628 936	158,56%	29 938 713	6 228 684	20,80%

PROGRAMME 109	2020			2021		
	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté	Montant voté	Montant exécuté	Taux exécuté
FONCTIONNEMENT	18 354 352	16 205 205	88,29%	19 498 239	8 270 370	42,42%
SALAIRES	11 545 996	15 705 211	136,02%	12 114 571	7 410 797	61,17%

AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL	12 196	5 574	45,70%	8 607	6 004	69,75%
AUTRES BIENS ET SERVICES	6 796 160	494 420	7,27%	7 375 061	853 569	11,57%
INVESTISSEM ENT	1 090 852	645 450	59,17%	1 060 581	311 497	29,37%
BIP RIO	1 090 852	645 450	59,17%	1 060 581	311 497	29,37%
TOTAL PROGRAMME 109	19 445 204	16 850 655	86,66%	20 558 820	8 581 867	41,74%

■ 3.3. PERSPECTIVES

A l'effet de juguler les dysfonctionnements relevés et optimiser la performance au Ministère de la Justice, l'accent pourrait être mis sur les axes suivants :

Au plan interne :

- vulgariser le nouveau cadre stratégique de performance du Ministère de la Justice ;
- mettre en place une culture de la production des données statistiques ;
- parachever la construction et le déploiement du Schéma directeur d'informatisation desservices judiciaires et pénitentiaires ;
- veiller au respect du calendrier de passation des marchés publics au sein du Ministère de la Justice ;
- poursuivre l'assainissement des comportements des personnels judiciaires et pénitentiaires ;
- numériser les archives ;

Au plan sectoriel :

- intensifier la lutte contre la corruption et les détournements de deniers publics ;
- accroître les moyens alloués au renforcement des capacités des acteurs judiciaires et pénitentiaires ;

Au plan interministériel

- organiser les sessions de formation sur l'appropriation des nouveaux instruments normatifs des Finances publiques : Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques ; Loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- accorder plus de célérité dans le paiement des décomptes des prestataires ;

Au plan institutionnel :

- renforcer les infrastructures judiciaires et pénitentiaires à travers la création de nouveaux Tribunaux et prisons, afin d'améliorer l'accès à la justice et assurer notamment le rapprochement des services judiciaires et pénitentiaires des justiciables ;
- assurer au Sous-Secteur Justice un accompagnement budgétaire soutenu à la taille du volume sans cesse croissant, des interpellations judiciaires et pénitentiaires imposées par les défis sécuritaires du moment. /-

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 est le document de référence de l'action gouvernementale à l'horizon 2030. Son chapitre 6 consacré à la : « **Gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'Etat** » décline l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la Justice afin de contribuer de manière significative à la transformation structurelle de l'économie camerounaise, au développement du capital humain ainsi qu'à l'amélioration de la situation de l'emploi (**chapitre 6 paragraphe 367**).

L'objectif Stratégique visé par le Ministère de la Justice dans le cadre de la mise en œuvre de la **SND 30** est de « **Renforcer l'Etat de droit et la sécurité des personnes et des biens** » (**paragraphe 379 page 94**).

De manière spécifique, le Ministère de la Justice a en charge de garantir le renforcement de l'Etat de droit et la protection des droits humains, le parachèvement de la réforme de la Justice en vue de consolider le Pouvoir Judiciaire, l'intensification de la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme, le renforcement de la lutte contre la corruption, des détournements des biens publics et des conflits d'intérêts, l'amélioration du climat des affaires, le raffermissement du lien social, de l'autorité de l'Etat et du rapport Etat-citoyen.

Stratégie	Objectifs sectoriels
Renforcement de l'Etat de droit et sécurité des personnes et des biens	Renforcer l'Etat de droit et protéger les droits humains
	Consolider le Pouvoir Judiciaire et l'accès de tous à une justice équitable.
	Intensifier la lutte contre l'insécurité, la criminalité et le terrorisme
	Renforcer la lutte contre la corruption, les détournements de fonds et les conflits d'intérêts
	Améliorer le climat des affaires
	Raffermir le lien social de l'autorité de l'Etat et du rapport Etat-citoyen

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

5.1 : Cadre stratégique

la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030(SND 30) est la nouvelle boussole gouvernementale pour la période indiquée. En effet, elle s'appuie sur les leçons de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi dont elle prend le relai jusqu'en 2030 et vise la transformation structurelle et le développement inclusif du Cameroun. A ce titre, elle cadre avec le Discours d'investiture du 06 novembre 2018 du Chef de l'Etat qui rappelait que, « **l'objectif de l'émergence doit être érigé en grande cause nationale qui mobilise l'ensemble de nos concitoyens afin de faire du Cameroun un pays moderne et socialement avancé.** Le cap est de faire de notre pays un Nouveau Pays Industrialisé (NPI).

Quatre principaux piliers ont été retenus pour y parvenir :

- La transformation structurelle de l'économie nationale ;
- Le développement du capital humain et du bien-être;
- La promotion de l'emploi et de l'insertion économique ;
- La gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'Etat.

Le Sous-Secteur Justice fait partie du quatrième pilier,

Le chapitre 6 de la SND 30 consacré à la : « **Gouvernance, Décentralisation, Gestion Stratégique de l'Etat** » décline l'ensemble des actions que devra mener le Ministère de la Justice afin de faire du Cameroun un Nouveau Pays industrialisé.

Pour y parvenir, les efforts en 2022 seront axés sur la poursuite du renforcement de l'indépendance des Magistrats, la poursuite de la modernisation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires afin d'améliorer le cadre de travail et d'encadrement des détenus, le recrutement et le renforcement des capacités des personnels, l'informatisation des procédures, la réforme du système pénitentiaire afin de préserver la dignité humaine dans les prisons, l'équipement des services, la promotion de l'éthique et de la déontologie professionnelle, la promotion et la protection des droits de l'Homme.

5.2 : Cadre institutionnel

Le Ministère de la Justice est le chef de fil du Sous-secteur Justice, qui est composé du Barreau du Cameroun, de la Chambre Nationale des Huissiers de Justice et de la Chambre Nationale des Notaires. Il appartient au Secteur Gouvernance tout comme la Présidence de la République, les Services du Premier Ministre, le Parlement, le MINFI, le MINEPAT, le CONSUPE, la DGSN, le SED, le MINATD, qui interviennent dans la mise en œuvre des actions et des programmes du Ministère de la Justice. Au plan interne, les programmes sont définis et mis en œuvre en fonction des trois entités du Ministère de la Justice à savoir : La Chancellerie comme administration centrale ; les Cours et Tribunaux ; les Délégations Régionales de l'Administration Pénitentiaire et les Prisons. Le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, assisté du Ministre Délégué et du Secrétaire d'Etat chargé de l'Administration Pénitentiaire, assure la supervision de l'ensemble des programmes du Département Ministériel. Le Secrétaire Général en est le Coordonnateur Général. A ce titre, il veille à la cohérence d'ensemble des programmes et à l'atteinte de l'objectif global du Département Ministériel. Il préside le Comité Interne de gestion de la chaîne PPBS Les Responsables des Programmes

assurent le pilotage et la coordination de la mise en œuvre des actions de ceux-ci. Ils sont assistés :- des Responsables d'Actions ; - des Responsables d'Unités Administratives (Directeurs, Chefs des Cours d'Appel, Chefs des Juridictions d'Instance, Délégués Régionaux de l'Administration Pénitentiaire et les Régisseurs des Prisons)- des Responsables d'Activités, - des Contrôleurs de Gestion des programmes. Les modes de collaboration et d'échanges entre ces différents intervenants sont définis par la Charte Ministérielle de gestion des programmes et les Protocoles de Gestion de chaque programme.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 050

AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01 ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	Rapprocher la justice du justiciable en développant les infrastructures judiciaires et en améliorant considérablement le cadre de travail d'ici 2030	Taux de couverture en TPI	20,83	22	Rapport de mise en œuvre de l'action	
02 RENDU DE LA JUSTICE	Renforcer la fonction de régulation sociale de la justice en portant le pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées à 70% chaque année	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	63	65	Rapport de mise en œuvre de l'action	
03 EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE	Rétablir la victime dans ses droits en portant le taux d'exécution des grosses reçues par les Huissiers de Justice à au moins 60% chaque année	Taux d'exécution des grosses reçues par les huissiers de Justice	32	40	Rapport de mise en œuvre de l'action	
04 REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS	Intensifier la répression des atteintes aux biens publics en portant le pourcentage des affaires devant le juge de jugement effectivement réglées à 40 % chaque année	Pourcentage des affaires devant le juge d'instruction ou le juge de jugement effectivement réglées		50	Rapport de mise en œuvre de l'action	
05 CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	Renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires en ramenant le délai moyen de traitement des affaires relevant du droit OHADA à 06 mois chaque année	Délai moyen de traitement des affaires relevant du droit OHADA		16	Rapport de mise en œuvre de l'action	
06 CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE	Coordonner et améliorer la qualité de la défense des intérêts de l'Etat en Justice	Nombre de procédures suivies par an pour la défense des intérêts de l'Etat		100	Rapport de mise en œuvre de l'Action	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 051

AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE						
Actions du programme	Objectif	Indicateurs				
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification	
01 AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION	Améliorer le traitement des détenus	Taux d'occupation des places dans les prisons	143	135	Rapport de mise en œuvre du programme	
02 AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL	Réduire la prévalence des maladies transmissibles en milieu carcéral	Taux de prévalence des maladies transmissibles	20	18	Rapport de mise en œuvre du programme	
03 PREPARATION A LA REINSERTION DES DETENUS	Promouvoir la réinsertion sociale des détenus	Proportion des détenus formés à la réinsertion sociale	37,38	30	Rapport de mise en œuvre de l'action	
04 REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	Permettre à l'ENAP d'assurer une formation de qualité	Nombre de personnels formés ou recyclés par an	400	525	Rapport de mise en œuvre de l'action	
05 COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES	Assurer le fonctionnement optimal des services	Taux de réalisation des activités budgétaires	88	100	Rapport de mise en œuvre de l'action	

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 052

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE

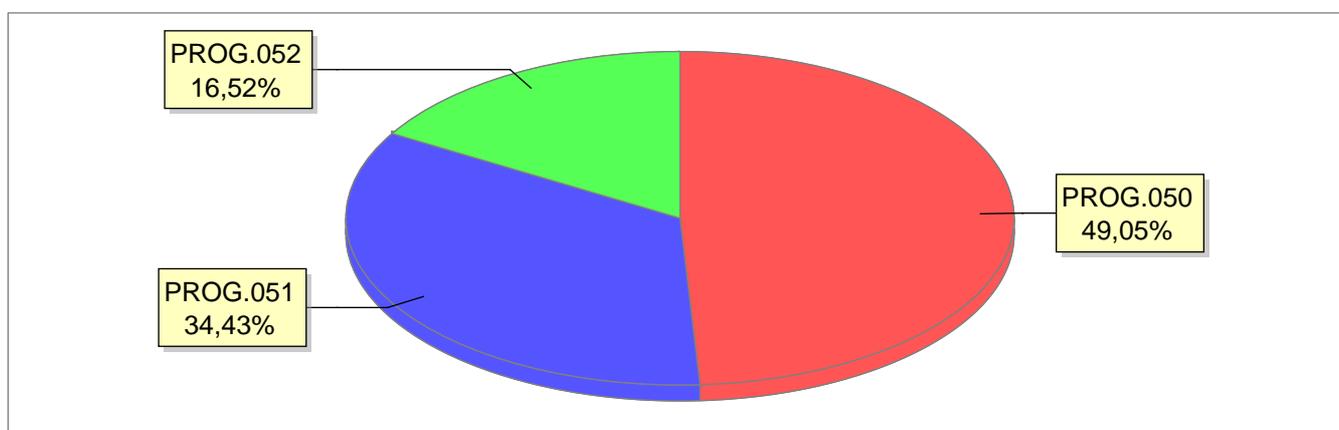
Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Renforcer les capacités des personnels	Proportion des personnels formés par an	30	60	Rapport de mise en œuvre de l'action
02 CONTROLE, AUDIT INTERNE, ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR	Améliorer la performance dans les services et assainir les comportements des personnels dans les services	Proportion des structures contrôlées et/ou auditées par an		50	Rapport de mise en œuvre de l'action
		Taux de mise en œuvre des mesures implémentées pour prévenir et lutter contre la corruption		70	Rapport de mise en œuvre de l'Action
04 GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE	Optimiser la gestion budgétaire, financière et matérielle	Taux de recouvrement des recettes judiciaires		40	Rapport de mise en œuvre de l'action
05 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Optimiser la performance du fonctionnement des services	Nombre de sessions du dialogue de gestion stratégique tenues par an	2	4	Rapport de mise en œuvre de l'action
06 DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES	Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques	Taux de sécurisation des équipements et applications informatiques	35	45	Rapport de mise en œuvre de l'action
07 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	Améliorer la qualité de l'allocation des ressources aux activités retenues	Proportion des documents d'études prospectives de planification et de programmation produits	100	100	Rapport de mise en œuvre de l'action
08 COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	6	10	Rapport de mise en œuvre de l'action
09 MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION	Renforcer le dispositif législatif	Nombre d'avant-projets des textes élaborés ou révisés	30	23	Rapport de mise en œuvre de l'action
10 PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	Améliorer l'ancrage de la culture des Droits de l'Homme dans la société	Nombre des rapports et des réponses aux communications produits	8	10	Rapport de mise en œuvre de l'action

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

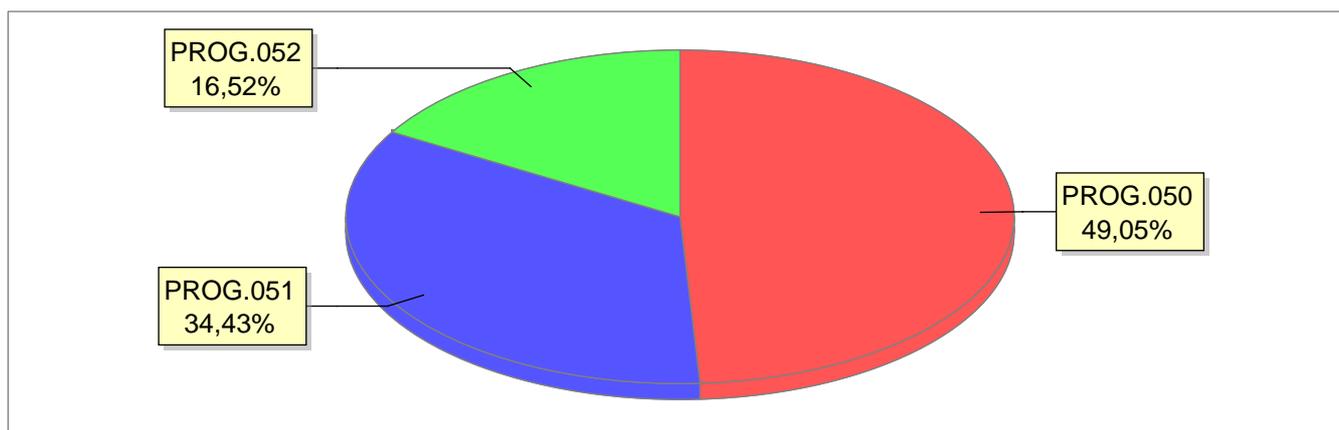
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
050	AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	28 374 436 559	28 374 436 559	3 494 757 000	3 494 757 000	31 869 193 559	31 869 193 559
051	AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	20 386 794 134	20 386 794 134	1 985 243 000	1 985 243 000	22 372 037 134	22 372 037 134
052	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	10 712 769 307	10 712 769 307	20 000 000	20 000 000	10 732 769 307	10 732 769 307
TOTAL		59 474 000 000	59 474 000 000	5 500 000 000	5 500 000 000	64 974 000 000	64 974 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 050

**AMELIORATION DE L'ACTIVITE
JURIDICTIONNELLE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MARIE CLAIRE DIEUDONNEE NKOLO TOLO

■ 6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La fonction de rendre justice est dévolue au pouvoir judiciaire qui l'exerce à travers les juridictions réparties sur le territoire national comme suit : une(01) Cour Suprême, dix (10) Cours d'Appel, un (01)Tribunal Criminel Spécial, dix (10)Tribunaux Administratifs, cinquante - huit (58)Tribunaux de Grande Instance, soixante-quinze (75)Tribunaux de Première Instance, quatre cent quarante-sept (447) Tribunaux de droit local.

En dehors des Magistrats et les Greffiers qui ont pour mission de régler les litiges, les Auxiliaires de Justice, les Officiers de Police Judiciaire, des Huissiers de Justice, les Avocats, les Notaires, les Experts et les Agents d'Exécution, concourent au bon fonctionnement de la chaîne de distribution de la justice à travers l'enrôlement des procédures, l'identification des parties au procès, la signification des actes de procédure, la production des preuves, la défense des parties , l'authentification des actes et l'exécution des décisions de justice.

A cause des pesanteurs liées au service public de la justice, aux lenteurs judiciaires observées dans l'instruction des procédures et aux obstacles rencontrés dans le cadre de l'exécution des décisions de justice, l'image de la justice est de plus en plus dévalorisée. Les modes alternatifs de règlement des litiges en matière commerciale (arbitrage et médiation) prennent subtilement, mais progressivement du terrain, autant que la « justice dite spontanée » ou « justice de la rue », source de nombreuses dérives qui portent atteinte à la paix sociale.

Par ailleurs au cours des deux dernières décennies, on a pu noter une augmentation du nombre de cas d'atteintes à la fortune publique par ses gestionnaires, rendant ainsi indispensable, la mise sur pied d'un dispositif approprié de répression de ces dérives. Ce dispositif n'a malheureusement pas pu, jusqu'ici, atteindre l'objectif de régler avec célérité les procédures.

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la qualité et l'accès équitable du service public de la Justice

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Délai moyen de traitement des affaires	MM	2020	21	2022	18

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur	
Indicateur	Délai moyen de traitement des affaires
Objectif	Améliorer la qualité et l'accès équitable du service public de la Justice
Stratégie concernée	
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG (Responsable de Programme)
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les juridictions et toutes les structures de l'administration centrale
2) Description de l'indicateur	
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives
Unité de mesure	mois
Mode de calcul	<p>Le délai de traitement s'assimile au temps moyen que met une affaire devant le tribunal avant d'être jugée.</p> <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune norme n'est fixée sur le délai de traitement des affaires pour chacune des matières. <p>Soient les tranches suivantes : $[0 - 6 [$, $[6 - 12 [$, $[12 - 18 [$, $[18 - 24 [$ représentant les tranches de temps auxquelles correspondent des affaires données quelle que soit la matière et exprimées en Mois. Pour l'intervalle $[a - b [$, la formule du centre est donnée par : $c = \frac{a+b}{2}$ On a par exemple pour la tranche $[12 - 18$mois $[$, $c = 15$ mois Soit i l'indice représentant une tranche, $i \in \{1, 2, 3, 4\}$. Soit D_j le délai moyen de traitement de l'affaire j, j représentant la matière ; $j \in \{1, 2, 3, 4, 5, 6\}$. Soit c_{ij} le centre de la tranche i pour la matière j. Soit t_{ij} le nombre d'affaires à traiter de la tranche i pour la matière j. Pour l'affaire j, le délai moyen de traitement est donné par : $D_j = \frac{\sum_{i=1}^4 c_{ij} t_{ij}}{\sum_{i=1}^4 t_{ij}}$ Le délai moyen de traitement des affaires est donné par : $D = \frac{\sum_{j=1}^6 D_j}{6}$ <p>Ou</p> </p>
Périodicité de la mesure	Annuelle
Dernier résultat connu	Année: 2019 Valeur: 21
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022 Valeur: 20.0
Prévisions annuelles	Année: 2022 Valeur: 20
	Année: 2023 Valeur: 17
	Année: 2024 Valeur: 16
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)	
Source de données	Cours et Tribunaux (Juridictions)
Mode de collecte des données	<ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire est élaboré et adressé à chaque type de juridiction. Ce questionnaire a une rubrique intitulée « affaires pendantes ou en instance devant la juridiction » au cours de l'année. Il s'agit des affaires inscrites au rôle dans une matière donnée (Criminelle, correctionnelle, civile et commerciale ou sociale) qui s'obtiennent en additionnant les anciennes affaires (celles qui n'ont pas connu de jugement en fin d'année précédente) aux nouvelles affaires (celles qui sont entrées au rôle au cours de l'année). Les questionnaires renseignés par les Juridictions sont acheminés par voie administrative à la Services centraux où ils sont exploités ; - Enquête physique.
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Toutes les Juridictions et la Cellule des Systèmes d'information des Réseaux et des Statistiques du Ministère de la Justice ; - Le contrôle de qualité des données est assuré par : les Chefs des Juridictions d'instance, les Chefs des Cours, le Chef de la Cellule en charge des statistiques et le Directeur des Affaires Non Répressives et du Sceau, en sa qualité de Responsable du programme 050.
Vérification/ Validation des données	- SG, -DEP - DARNs ; - DAG; - CSIRS; - Contrôleur de Gestion P050
Service responsable de la synthèse des données	- DARNs; - CSIRS - Contrôleur de Gestion P050
Service interne ou structure externe responsable des analyses	- CSIRS - Contrôleur de Gestion P050
Coût de collecte et d'analyse	- CSIRS - Contrôleur de Gestion P050 En fonction des moyens de collecte choisis (enquête ou courrier)

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

4) Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Difficultés lors de la collecte dues au fait que les personnes chargées de renseigner les questionnaires ne sont pas formées en statistiques
Modalités d'interprétation	-Mesure le délai de traitement des affaires, que l'on pourrait agréger à chaque individu de façon à obtenir un même délai pour tous. -L'indicateur étant une moyenne, il peut ne pas être observé.

5) Commentaires

Activités à réaliser pour assurer un renseignement fiable :

- Elaboration d'un questionnaire ;
- Sensibilisation des Juridictions avant toute enquête ;
- Élaboration des tableaux de synthèse, un pour les coûts et un autre pour les délais d'exécution ;
- Formation des agents de collecte ;

Au niveau de l'analyse, il est question de ressortir le délai moyen de traitement des affaires selon chaque type d'affaire.

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
- ACTION 02:** RENDU DE LA JUSTICE
- ACTION 03:** EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE
- ACTION 04:** REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS
- ACTION 05:** CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES
- ACTION 06:** CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE

■ 6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

L'accès à la justice est un levier indispensable à la consolidation de l'Etat de droit. En effet, un système judiciaire ne peut assurer efficacement son rôle de régulation sociale et de protection des droits de l'Homme que lorsqu'il est donné à tout citoyen la possibilité de saisir les juridictions pour faire entendre sa cause.

L'accès à la justice s'apprécie au double plan infrastructurel et juridique. En d'autres termes, le niveau de rapprochement des citoyens au service public de la justice au moyen du développement des infrastructures judiciaires et la vulgarisation des modes de saisine, des compétences et du coût de la justice sont des éléments qui permettent d'apprécier les efforts consentis en vue de garantir un accès à la justice.

La couverture de la carte judiciaire, parce qu'elle a un effet direct sur le désengorgement des rôles d'audience qui a pour conséquence la réduction du temps moyen de traitement des affaires, constitue l'activité phare de cette Action. Par ailleurs, la mise sur pied d'un dispositif susceptible d'enrayer l'image hermétique de la justice en est également le but.

- OBJECTIF 1.** Rapprocher la justice du justiciable en développant les infrastructures judiciaires et en améliorant considérablement le cadre de travail d'ici 2030

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de couverture en TPI	%	2020	20,83	2022	22

ACTION 02**RENDU DE LA JUSTICE**

La justice est l'un des piliers de la cohésion sociale, en ce qu'elle permet de régler conflits sociaux. L'indépendance, l'impartialité, la bonne application de la loi, la capacité à assurer l'équilibre entre la violation d'un droit et la sanction, la célérité dans le traitement des affaires sont des leviers qui participent à la restauration de l'image du service public de la justice.

La spécificité de l'activité judiciaire n'est pas un prétexte pour laisser les lenteurs se perpétuer. Les Juges, les Procureurs, les Greffiers, les Huissiers de Justice et les Avocats doivent garder la maîtrise de leur temps, de sorte qu'à la fin d'une année judiciaire le nombre d'affaires jugées soit supérieur au nombre d'affaires non réglées. Le suivi de l'activité juridictionnelle, s'agissant spécifiquement du rendu de la justice, devra concourir à la détermination du temps nécessaire à l'instruction d'une affaire et l'identification de l'ensemble des causes qui font obstacle à l'atteinte de ce résultat.

A cet effet, dans le cadre de cette action, les activités liées à la préparation des dossiers par les services des Parquets et des Greffes, à la défense des intérêts de la société et du règlement des litiges par les Cours et les Tribunaux, feront l'objet d'un suivi particulier.

Comme tout service public, en dehors des critères organisationnels et fonctionnels, l'efficacité de la justice est également fonction des moyens financiers qui sont alloués afin d'en assurer le bon fonctionnement. Aussi, garantir une provision susceptible d'assurer le paiement des salaires et des émoluments, des consommations publiques et la mise sur pied d'un dispositif de lutte contre la propagation de la COVID19, constitue une des activités de cette action.

OBJECTIF 1. Renforcer la fonction de régulation sociale de la justice en portant le pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées à 70% chaque année

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	%	2020	63	2022	65

ACTION 03**EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE**

Pour être efficace, la justice doit être rendue avec impartialité et célérité. De même, les décisions doivent être exécutées. En effet, la victime ne peut véritablement être rétablie dans ses droits que si la décision rendue est effectivement exécutée. Dans la pratique, cette mesure se heurte à plusieurs difficultés. On peut notamment citer : l'inexistence d'un système d'adressage qui empêche la localisation des parties, la non rédaction des décisions de justice par les Magistrats, les dysfonctionnements du Greffe quant à la délivrance des pièces d'exécution et dans de nombreux cas, l'inertie des Huissiers de Justice.

La présente Action vise à mettre progressivement en œuvre un ensemble d'activités susceptibles de rendre plus aisée l'exécution des décisions de justice.

OBJECTIF 1. Rétablir la victime dans ses droits en portant le taux d'exécution des grosses reçues par les Huissiers de Justice à au moins 60% chaque année

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'exécution des grosses reçues par les huissiers de Justice	%	2020	32	2022	40

ACTION 04

REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS

L'une des missions assignées au Sous-secteur justice par la **SND 30**, est d'apporter un appui au Programme National de Gouvernance à travers le renforcement du dispositif de répression des actes de corruption, la lutte contre l'enrichissement illicite étant un grand enjeu de développement.

Au cours de la décennie 2000-2010, de nombreux griefs ont été élevés à l'encontre de la gestion des procédures relatives à la répression de la corruption. Il s'est agi notamment de l'inexistence d'un délai légal de traitement desdites affaires, de l'impartialité présumée de certains Juges d'instruction, et voire l'efficacité de certaines procédures en raison de la fuite organisée des personnes mises en cause ou même de la jouissance du corps du délit par les personnes condamnées ou leurs familles.

Cet état des lieux a amené le Cameroun à se doter d'un nouveau cadre institutionnel et normatif de répression des atteintes à la fortune publique par l'adoption de la Loi n°2011/028 du 14 décembre 2011 et du Décret n°2012/223 du 15 mai 2012 portant respectivement création et organisation du Tribunal Criminel Spécial.

L'efficacité de cette instance, ainsi que des juridictions de droit commun qui connaissent des atteintes à la fortune publique et des délits connexes, dans le processus de l'amélioration de la gouvernance financière du patrimoine de l'Etat, est conditionnée par leur capacité à rendre des décisions conformes à la loi, dans des délais légaux et raisonnables.

La présente Action, qui a pour objectif de réduire les phénomènes de corruption et autres atteintes à la fortune publique, ambitionne de juguler l'ensemble des dysfonctionnements susceptibles d'empêcher la réalisation des éléments de performance susvisés.

OBJECTIF 1. Intensifier la répression des atteintes aux biens publics en portant le pourcentage des affaires devant le juge de jugement effectivement réglées à 40 % chaque année

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Pourcentage des affaires devant le juge d'instruction ou le juge de jugement effectivement réglées	%	2020	0	2022	50

ACTION 05**CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES**

L'une des orientations données au Sous-secteur justice, d'abord par le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), puis par la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) en vue de l'émergence du Cameroun est celle de la sécurisation du climat des affaires. Le classement du Cameroun à l'indice doing business au cours de l'année 2020 par exemple (181^e sur 190 pays), rend compte de ce que de nombreux efforts restent à fournir en vue de l'atteinte de cet objectif.

L'effectivité de la garantie de la sécurité juridique et judiciaire des investissements étrangers et domestiques constitue le défi majeur de cette Action. Il est question de mettre sur pied un cadre juridique conforme aux standards des autres pays de l'espace OHADA.

Au plan normatif, le Cameroun a entamé ce chantier en adhérant à la législation communautaire OHADA qui a l'avantage d'être obligatoire et d'application directe dans l'ordre juridique interne des Etats. Ce cadre législatif donne aux investisseurs une lisibilité sur le droit applicable à leurs opérations et leur permet également d'anticiper sur les risques inhérents à leurs activités.

Au plan judiciaire, en attendant la création des Tribunaux de Commerce, les juridictions de droit commun, sur le fondement de la Loi n°2006/015 du 29 décembre 2006, connaissent des litiges commerciaux. Malheureusement, de nombreuses récriminations sont formulées relativement à la gestion de ce contentieux, notamment : un registre de commerce non actualisé susceptible de donner des informations relatives à la situation d'une entreprise, l'enlisement des procédures, la mauvaise application de la loi, pour ne citer que celles-ci.

Dans l'optique de juguler ces dysfonctionnements, la création des Tribunaux de Commerce, le suivi de la gestion du contentieux en matière commerciale par les juridictions, la formation des Magistrats en droit OHADA et l'informatisation du Registre de Commerce et du Crédit mobilier, constituent les déclinaisons de cette Action.

OBJECTIF 1. Renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires en ramenant le délai moyen de traitement des affaires relevant du droit OHADA à 06 mois chaque année

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Délai moyen de traitement des affaires relevant du droit OHADA	MM	2020	0	2022	16

ACTION 06**CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE**

L'absence de coordination de la Défense des intérêts de l'Etat en justice, s'est caractérisée ces dernières années, par une impréparation et une déperdition des fonds publics. Cette déperdition est causée par l'exposition des fortes sommes d'argent en procédures et en frais d'honoraires d'Avocats. Pour limiter cette saignée de fonds publics, il a été mis sur pied une Division du Contentieux de l'Etat dont le rôle est de coordonner le Conseil et la Défense des intérêts de l'Etat et de ses différents démembrements en justice.

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

OBJECTIF 1. Coordonner et améliorer la qualité de la défense des intérêts de l'Etat en Justice

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de procédures suivies par an pour la défense des intérêts de l'Etat	nb	2020	0	2022	100

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de couverture en TPI	
Objectif	Rapprocher la justice du justiciable en développant les infrastructures judiciaires et en améliorant considérablement le cadre de travail d'ici 2030	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	01 - ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	SDIJ (DAG) (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DAPEN, Juridictions, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de TPI existant divisé par le nombre d'Arrondissement, le tout multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 20,83
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 22.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 22
	Année: 2023	Valeur: 25
	Année: 2024	Valeur: 30
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en oeuvre de l'Action, Cours et Tribunaux	
Mode de collecte des données	- Un questionnaire est élaboré et adressé à chaque type de juridiction. Les questionnaires renseignés par les Juridictions sont acheminés par voie administrative aux Services centraux où ils sont exploités ; - Enquête physique	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG (SDIJ, responsable de l'Action)	
Vérification/ Validation des données	- DEP ; -DAG -CSIRS - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DEP ; -CSIRS ; - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP ; -CSIRS ; - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées	
Objectif	Renforcer la fonction de régulation sociale de la justice en portant le pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées à 70% chaque année	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	02 - RENDU DE LA JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DANRS (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les juridictions, DAPG, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives : Nombre d'affaires enrôlées(Dénominateur), Nombre d'affaires jugées(Numérateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'affaires jugées sur nombre d'affaires enrôlées, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 63
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 65.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 65
	Année: 2023	Valeur: 67,5
	Année: 2024	Valeur: 68,5
3) Renseignement de l'indicateur(collecte et analyse des données)		
Source de données	Cours et Tribunaux,	
Mode de collecte des données	Un questionnaire est élaboré et adressé à chaque type de juridiction. Les questionnaires renseignés par les Juridictions sont acheminés par voie administrative aux Services centraux où ils sont exploités	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Juridictions -CSIRS	
Vérification/ Validation des données	DANRS ; -CSIRS ; -DAG ; - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DEP ; -CSIRS -DANRS - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP ; - CSIRS, - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies (enquête ou courrier) ;	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Difficultés lors de la collecte, dues au fait que les personnes chargées de renseigner les questionnaires ne sont pas formées en statistiques.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur mesure le pourcentage des affaires jugées	
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'exécution des grosses reçues par les huissiers de Justice	
Objectif	Rétablir la victime dans ses droits en portant le taux d'exécution des grosses reçues par les Huissiers de Justice à au moins 60% chaque année	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	03 - EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DPJ (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les juridictions, Chambre nationale des Huissiers de justice, Cabinets d'Huissiers	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives : Nombre de grosses reçues par les huissiers (Dénominateur), Nombre de grosses effectivement exécutées (Numérateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de grosses effectivement exécutées, sur le nombre de grosse reçues par les Huissiers, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 32
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 40
	Année: 2023	Valeur: 45
	Année: 2024	Valeur: 55
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action, Rapports de la Chambre Nationale des huissiers, Fichas de collecte des données auprès des juridictions et des cabinets d'Huissiers	
Mode de collecte des données	Exploitation des fiches et des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DPJ, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DPJ, CSIRS, DEP,	
Service responsable de la synthèse des données	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse	Fonction du mode collecte choisi	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Pourcentage des affaires devant le juge d'instruction ou le juge de jugement effectivement réglées	
Objectif	Intensifier la répression des atteintes aux biens publics en portant le pourcentage des affaires devant le juge de jugement effectivement réglées à 40 % chaque année	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	04 - REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPG (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	TCS, DAG, Juridictions	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Nombre d'affaires effectivement réglées -Nombre d'affaires devant le juge	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'affaires effectivement réglées, sur le nombre d'affaires pendantes devant les juges	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50
	Année: 2023	Valeur: 55
	Année: 2024	Valeur: 60
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	TCS, juridictions, fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	- Exploitation des rapports de suivi de l'activité juridictionnelle en matière de répression de la Corruption - Questionnaire pour la collecte des données dans les juridictions et au TCS	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPG; - CSIRS - DAG; - TCS; -DEP - Juridictions	
Vérification/ Validation des données	DAPG; - CSIRS - DAG; - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DAPG; - CSIRS - DAG; - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Délai moyen de traitement des affaires relevant du droit OHADA	
Objectif	Renforcer la sécurité juridique et judiciaire des affaires en ramenant le délai moyen de traitement des affaires relevant du droit OHADA à 06 mois chaque année	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	05 - CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DL (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Juridictions, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	mois	
Mode de calcul	<p>Le délai de traitement s'assimile au temps moyen que met une affaire devant le tribunal avant d'être jugée.</p> <p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucune norme n'est fixée sur le délai de traitement des affaires pour chacune des matières. <p>Soient les tranches suivantes :</p> <p>[0 – 6 [, [6 – 12[, [12 – 18 [, [18 – 24] représentant les tranches de temps auxquelles correspondent des affaires données quelle que soit la matière et exprimées en Mois.</p> <p>Pour l'intervalle [a – b [, la formule du centre est donnée par : $c = \frac{a+b}{2}$</p> <p>On a par exemple pour la tranche [12 – 18mois [, $c = 15$ mois</p> <p>Soit i l'indice représentant une tranche, $i \in \{1, 2, 3, 4\}$.</p> <p>Soit D_j le délai moyen de traitement de l'affaire j, j représentant la matière ; $j \in \{1, 2, 3, 4, 5, 6\}$.</p> <p>Soit c_{ij} le centre de la tranche i pour la matière j.</p> <p>Soit t_{ij} le nombre d'affaires à traiter de la tranche i pour la matière j.</p> <p>Pour l'affaire j, le délai moyen de traitement est donné par :</p>	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 16.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 16
	Année: 2023	Valeur: 15
	Année: 2024	Valeur: 14
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Juridictions, Rapports, fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Questionnaire pour la collecte des données dans les juridictions; exploitation des rapports de la DL	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DL; -DEP - DAG	
Vérification/ Validation des données	DL; - DAG; - Contrôleur de Gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DL; - DAG; - Contrôleur de Gestion P050	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS - Contrôleur de Gestion P050	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de procédures suivies par an pour la défense des intérêts de l'Etat	
Objectif	Coordonner et améliorer la qualité de la défense des intérêts de l'Etat en Justice	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	050 - AMELIORATION DE L'ACTIVITE JURIDICTIONNELLE	
Action concernée par l'objectif	06 - CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DCE (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CelSuivi, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme des procédures suivies par la DCE	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 150
	Année: 2024	Valeur: 200
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiche de suivi de la mise en œuvre de l'action	
Mode de collecte des données	Exploitation des fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP, DAG, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	CSIRS, Contrôleur de gestion P050	
Service responsable de la synthèse des données	DEP, DAG, CSIRS	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP, DAG, CSIRS	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisis	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	ACCES A LA JUSTICE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	6 500 000	6 500 000	3 494 757 000	3 494 757 000	3 501 257 000	3 501 257 000
02	RENDU DE LA JUSTICE	27 964 583 439	27 964 583 439	0	0	27 964 583 439	27 964 583 439
03	EXECUTION DES DECISIONS DE JUSTICE	13 600 000	13 600 000	0	0	13 600 000	13 600 000
04	REPRESSION DES ATTEINTES AUX BIENS PUBLICS	120 000 000	120 000 000	0	0	120 000 000	120 000 000
05	CONTRIBUTION A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES	258 753 120	258 753 120	0	0	258 753 120	258 753 120
06	CONSEIL ET DEFENSE DES INTERETS DE L'ETAT EN JUSTICE	11 000 000	11 000 000	0	0	11 000 000	11 000 000
TOTAL		28 374 436 559	28 374 436 559	3 494 757 000	3 494 757 000	31 869 193 559	31 869 193 559

7. PROGRAMME 051

**AMELIORATION DE LA POLITIQUE
PENITENTIAIRE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

PIERRE LANDRY ETOUNDI

■ 7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La situation préoccupante des personnes détenues conduit à poursuivre le programme d'amélioration des conditions de détention et de respect des droits de l'Homme qui met l'accent sur la promotion des droits des détenus et la réinsertion sociale. Les parties prenantes dans la mise en œuvre sont : le Ministère de la Justice, les DRAP, toutes les prisons, les ONG, les administrations intervenant dans le secteur social, l'ENAP. Les principaux bénéficiaires sont : les acteurs du système pénitentiaire et les détenus. 04 actions sont mises en œuvre

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer les conditions de détention et la promotion de la réinsertion sociale des détenus

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'occupation des places dans les prisons	%	2020	143	2022	120
2	Proportion des détenus formés à la réinsertion	%	2020	37,38	2022	50

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'occupation des places dans les prisons	
Objectif	Améliorer les conditions de détention et la promotion de la réinsertion sociale des détenus	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable du Programme)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Prisons, DRAP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Effectif de la population carcérales, sur la capacité d'accueil, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 143
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 135.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 135
	Année: 2023	Valeur: 130
	Année: 2024	Valeur: 120
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Prisons, Drap, rapports de suivi de la mise en œuvre du Programme	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, fiches de collecte des données auprès des prisons ou des DRAP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN CSIRS DRAP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, Contrôleur de Gestion P051, CSIRS, DEP	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte des données	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des détenus formés à la réinsertion	
Objectif	Améliorer les conditions de détention et la promotion de la réinsertion sociale des détenus	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable du Programme)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DRAP, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Effectif des détenus formé, sur la population carcérale, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2019	Valeur: 37,38
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 30
	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 50
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre du Programme	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Fiches de collecte des données auprès des prisons ou des DRAP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôle de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôle de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS, DEP, Contrôle de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION
- ACTION 02:** AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL
- ACTION 03:** PREPARATION A LA REINSERTION DES DETENUS
- ACTION 04:** REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
- ACTION 05:** COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES

■ 7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

■ 7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION

Derrière le détenu, il y a une personne que la sanction pénale n'a pas déchu de sa citoyenneté, de son humanité et de sa dignité. Par conséquent, il faut le traiter de manière non à le déshumaniser mais dans l'optique de lui donner encore toutes ses chances de pouvoir, en temps opportun, revivre dans la société. Cette action doit aller dans le sens de l'amélioration des conditions matérielles, humaines et sociales de la détention.

OBJECTIF 1. Améliorer le traitement des détenus

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux d'occupation des places dans les prisons	%	2020	143	2022	135

ACTION 02

AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL

Le droit à la santé est un droit inhérent à tous les êtres humains sans discrimination, incluant les personnes détenues. La revue documentaire sur l'état de santé des détenus montre que les détenus sont fréquemment malades, qu'il s'agisse de maladies transmissibles ou des maladies non transmissibles. S'agissant des maladies transmissibles, les infections respiratoires, la tuberculose, le VIH/sida ravissent la palme d'or. De même, les maladies non transmissibles ne sont pas à négliger (hypertension artérielle, maladies mentale, traumatisme, addiction aux stupéfiants, etc.). Quelques fois, des femmes sont incarcérées en état de grossesse et ont besoin d'un suivi approprié.

En vue d'améliorer l'état de santé des détenus, il est important d'avoir un bon système de santé et des services de soins efficaces, avec une bonne gouvernance, un financement suffisant, un capital humain qualitativement et quantitativement suffisant, des médicaments disponibles, des équipements médicaux adéquats, un bon système d'information sanitaire.

En ce qui concerne les prisons camerounaises, quelques données permettent d'illustrer les propos ci-dessus. En effet, En 2020, les activités de santé ont été mises en œuvre dans un contexte de pandémie à Covid19 et cette situation a eu un impact négatif sur les résultats de l'action : Campagne de vaccination contre la méningite dans les prisons centrales de Maroua, Garoua et Ngaoundéré ; 5612 cas de vaccination des détenus et personnels contre la méningite, par le vaccin MENECTA (Méningocoque A+C+Y et W-135) ; Campagnes de sensibilisation contre la pandémie à COVID19 dans les prisons; 8927 détenus sensibilisés au VIH/SIDA, soit une proportion de 5,55% par rapport à l'effectif carcéral; distribution des cache-nez pour la prévention de la COVID19; 7298 détenus sensibilisés à la tuberculose; campagnes de dépistage de Covid19 dans les prisons; désinfection des locaux de détention dans le cadre de la pandémie à COVID19; 47191 détenus consultés dont 11823 détenus traités pour le paludisme ; 1362 détenus sous traitement TB ; 4587 détenus VIH positifs ; 57882 cas de maladie.

Afin d'améliorer la couverture sanitaire des détenus, certaines activités sont à mettre en œuvre dans les domaines de la lutte contre la maladie, de l'hygiène et assainissement du milieu, du management et du renforcement du système de santé pénitentiaire.

OBJECTIF 1. Réduire la prévalence des maladies transmissibles en milieu carcéral

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de prévalence des maladies transmissibles	%	2020	20	2022	18

ACTION 03

PREPARATION A LA REINSERTION DES DETENUS

Le délinquant est puni parce qu'il a commis une faute et doit en répondre, s'amender et retourner dans la société.

Le milieu carcéral doit être un lieu passager, mettant à l'épreuve le détenu en le préparant à sa future réintégration sociale. L'humanisation du milieu carcéral est une condition essentielle de l'amélioration de la vie du détenu et aussi de la préparation à un retour harmonieux et utile dans la société.

La préparation à la réinsertion sociale nécessite de développer des unités de formation professionnelle et de production dans les prisons, d'organiser l'accompagnement psychologique et technique à la réinsertion sociale.

Car, il ne suffit pas seulement pour le détenu d'être formé professionnellement, mais il doit savoir entreprendre et gérer afin de se donner des chances de réussir dans la vie active et de s'insérer plus facilement. Les difficultés à retrouver du travail et les risques de récidive peuvent être réduits si un appui financier et/ou technique, suivant des modalités définies, pouvait être accordé aux ex-détenus pour monter leur propre affaire et se valoriser

OBJECTIF 1. Promouvoir la réinsertion sociale des détenus

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des détenus formés à la réinsertion sociale	%	2020	37,38	2022	30

ACTION 04**REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE**

Le cadre organique de l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire (ENAP), issue de la réforme de 1992, apparaît aujourd'hui en inadéquation avec la nouvelle vision de l'Administration Pénitentiaire. Cette école, appelée à devenir un complexe multifonction mérite d'être redynamisée. Il s'agira entre autre de la faire fonctionner et surtout de procéder à l'actualisation de son cadre organique en redéfinissant ses missions pour une meilleure performance afin de l'arrimer au décret n°2010/365 du 29 novembre 2010, portant statut spécial du corps des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire.

OBJECTIF 1. Permettre à l'ENAP d'assurer une formation de qualité

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de personnels formés ou recyclés par an	nb	2020	400	2022	525

ACTION 05**COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES**

L'objectif ici est d'assurer le bon fonctionnement des établissements pénitentiaires qui ont la lourde et délicate mission de la garde et l'encadrement des personnes placées sous main de justice. Le critère d'évaluation est le niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance de ces établissements. Outre les structures centrales et déconcentrées que sont les Délégations Régionales de l'Administration Pénitentiaire et la Direction de l'Administration Pénitentiaire qui assurent la coordination et le suivi, il existe également un centre spécialisé de formation du personnel pénitentiaire. Celui-ci devra connaître les réformes aux plans institutionnel et académique.

Le budget programme est mis en place pour garantir la Gestion axée sur les résultats. Une meilleure coordination des activités pénitentiaires est donc indispensable à l'atteinte des résultats attendus des services pénitentiaires.

OBJECTIF 1. Assurer le fonctionnement optimal des services

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétaires	%	2020	88	2022	100

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux d'occupation des places dans les prisons	
Objectif	Améliorer le traitement des détenus	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	01 - AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DRAP, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Effectif de la population carcérales, divisé par la capacité totale d'accueil, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 143
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 135.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 135
	Année: 2023	Valeur: 130
	Année: 2024	Valeur: 120
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action, Prisons, DRAP	
Mode de collecte des données	Exploitation des Rapports, Fiches de collecte des données auprès des prisons ou des DRAP	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP, DRAP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P05	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P05	
Coût de collecte et d'analyse	elon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de prévalence des maladies transmissibles	
Objectif	Réduire la prévalence des maladies transmissibles en milieu carcéral	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	02 - AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN/Sous-Direction de la Santé Pénitentiaire (responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Prisons , DRAP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre total des détenus malades, sur effectif global des détenus, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 20
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 18.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 18
	Année: 2023	Valeur: 16
	Année: 2024	Valeur: 14
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Administration Pénitentiaire	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires (soumettre ou courrier) tous les 3 ans ; -Soumettre les questionnaires à la DAPEN	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des détenus formés à la réinsertion sociale	
Objectif	Promouvoir la réinsertion sociale des détenus	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	03 - PREPARATION A LA REINSERTION DES DETENUS	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	DRAP, Prisons	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Effectif des détenus formés, sur l'effectif de la population carcérale, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 37,38
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 30.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 30
	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 50
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mises en œuvre de l'Action, DRAP, Prisons	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Fiches de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de personnels formés ou recyclés par an	
Objectif	Permettre à l'ENAP d'assurer une formation de qualité	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	04 - REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	ENAP	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	addition des personnels formés ou recyclés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 400
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 525.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 525
	Année: 2023	Valeur: 600
	Année: 2024	Valeur: 650
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action, ENAP	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports, Fiches de collecte des données	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, ENAP, DRAP SW, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétaires	
Objectif	Assurer le fonctionnement optimal des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE	
Action concernée par l'objectif	05 - COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAPEN (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre d'activités budgétisées effectivement réalisées, sur le nombre d'activités budgétisées, multiplié par 100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 88
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 92
	Année: 2023	Valeur: 95
	Année: 2024	Valeur: 97
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAPEN, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service responsable de la synthèse des données	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAPEN, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P051	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 051 - AMELIORATION DE LA POLITIQUE PENITENTIAIRE

PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	AMELIORATION DES CONDITIONS DE DETENTION	5 158 458 470	5 158 458 470	1 985 243 000	1 985 243 000	7 143 701 470	7 143 701 470
02	AMELIORATION DE LA COUVERTURE SANITAIRE EN MILIEU CARCERAL	1 050 000 000	1 050 000 000	0	0	1 050 000 000	1 050 000 000
03	PREPARATION A LA REINSERTION DES DETENUS	25 000 000	25 000 000	0	0	25 000 000	25 000 000
04	REDYNAMISATION DE L'ECOLE NATIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE	56 295 940	56 295 940	0	0	56 295 940	56 295 940
05	COORDINATION ET PILOTAGE DES SERVICES PENITENTIAIRES	14 097 039 724	14 097 039 724	0	0	14 097 039 724	14 097 039 724
TOTAL		20 386 794 134	20 386 794 134	1 985 243 000	1 985 243 000	22 372 037 134	22 372 037 134

8. PROGRAMME 052

**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU
SOUS-SECTEUR JUSTICE**

RESPONSABLE DU PROGRAMME

FEH HELEN GALEGA

8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce Programme met en œuvre les Actions menées par l'Administration Centrale du Ministère de la Justice qui fait partie du Pouvoir Exécutif.

Les parties prenantes dans sa mise en œuvre sont: l'Administration Centrale, les juridictions et les prisons. Les principaux bénéficiaires sont: les acteurs du système judiciaire et du système pénitentiaire.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer annuellement l'efficacité et l'efficience des services pour la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère de la Justice

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Taux de réalisation des activités budgétaires au sein du Ministère de la Justice	%	2020	85	2022	98,5

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de réalisation des activités budgétaires au sein du Ministère de la Justice	
Objectif	Assurer annuellement l'efficacité et l'efficacité des services pour la mise en œuvre optimale des Programmes du Ministère de la Justice	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	Secrétariat Général (Responsable du Programme)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	CelSuivi, toutes les directions de l'administration centrale	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Les données utilisées doivent être quantitatives. -Nombre d'activités budgétisées et réalisées (numérateur), nombre d'activités budgétisées (dénominateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre d'activités budgétisées et réalisées}) / (\text{nombre d'activités budgétisées à réaliser}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 85
Cible fixée à la fin du programme	Année: 2022	Valeur: 95.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 95
	Année: 2023	Valeur: 97
	Année: 2024	Valeur: 98
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre des activités du programme	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires (soumettre ou courrier) ou exploitation documentaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	SG, Celsuivi, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	SG et Contrôleur de Gestion du Programme 052	
Service responsable de la synthèse des données	DEP, CSIRS, Contrôleur Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP, CSIRS, Contrôleur Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	Selon le mode de collecte	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Cet indicateur permet de rendre compte du volume des opérations effectuées par le ministère. Cependant ce dernier ne tient pas compte de la qualité des activités qui ont été réalisées.	
Modalités d'interprétation	Cet indicateur mesure la proportion des activités budgétisées et réalisées au cours d'une année au sein du ministère. - Le résultat de cet indicateur reflète les efforts déployés par les managers concernés.	
5) Commentaires		

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 02:** CONTROLE, AUDIT INTERNE, ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR
- ACTION 04:** GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE
- ACTION 05:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 06:** DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES
- ACTION 07:** ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION
- ACTION 08:** COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES
- ACTION 09:** MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION
- ACTION 10:** PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

■ 8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Outre les deux Programmes opérationnels que le Ministère de la Justice entend conduire, un Programme support a été élaboré. Ce Programme vise à renforcer les différentes structures du Sous-Secteur Justice afin de leur permettre d'assumer les prérogatives dont elles sont investies dans les meilleures conditions. Ainsi, les principales actions portent sur: le développement des ressources humaines; l'appui logistique et en moyens de fonctionnement des services du Sous-Secteur; le développement et la gestion des systèmes d'information ; la production et la consolidation des statistiques ; l'élaboration et l'actualisation des projets de textes législatifs et réglementaires ; la promotion et la protection des Droits de l'Homme ; le contrôle et l'audit des services; le Conseil et la Défense des intérêts de l'Etat.

Le Dialogue de Gestion étant déjà mis en place, il revient aux acteurs de la performance, chacun en ce qui le concerne, de jouer pleinement leurs rôles, afin de garantir l'atteinte de la performance attendue du Programme.

■ 8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

La demande sociale de la Justice a augmenté en volume. Elle s'est également diversifiée. Les acteurs de la Justice sont appelés à relever de nouveaux défis relatifs à la pertinence, à la performance et au respect de la dignité humaine. Le renforcement des ressources humaines devenu une nécessité doit se faire en quantité, par de nouveaux recrutements, mais aussi en qualité, par le biais de la formation initiale et continue. La formation doit être considérée comme une condition nécessaire à l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement des services. Il s'ensuit que la question de la formation est nécessairement sous-jacente à celle du

renforcement des ressources humaines. Des efforts doivent être faits en faveur de la mise en place de centres de formation avec des programmes adaptés et complets, pour assurer tant la formation professionnelle initiale que continue. Le renforcement des capacités concerne également les personnels de l'administration centrale, qui devront renforcer leurs compétences techniques dans une optique d'efficacité. Les auxiliaires de Justice devraient également avoir le souci de la formation des membres de leurs professions respectives.

L'Etat est principalement concerné dans la mobilisation des ressources financières nécessaires pour le recrutement et la formation initiale et continue. Les partenaires techniques et financiers pourraient être sollicités pour la mise en œuvre de cette Action, la formation constituant bien souvent un domaine de prédilection de leur intervention.

OBJECTIF 1. Renforcer les capacités des personnels

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des personnels formés par an	%	2020	30	2022	60

ACTION 02

CONTROLE, AUDIT INTERNE, ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR

Le service public de la Justice fonctionne sur la base des principes universels, à savoir la continuité, l'égalité, la neutralité, la légalité et l'impartialité. Pour permettre aux services d'accomplir de manière efficiente leurs missions, leur fonctionnement doit inspirer confiance et sérénité. Il importe dès lors de l'améliorer tant au plan administratif que juridictionnel.

Il s'agit essentiellement de contrôler dans le Sous-secteur Justice, afin de mieux responsabiliser les acteurs. Les contrôles sans sanctions, lorsque des dysfonctionnements et/ou des fautes professionnelles qui sont constatées n'ont aucune portée. Les sanctions disciplinaires doivent être effectives, impartiales et équitables. Si la Justice venait à perdre sa crédibilité, ses fonctions de régulation sociale, d'instauration de la paix, de renforcement de l'État de droit et, de la démocratie ne pourraient être remplies.

En outre, il appartient aux corps de la Magistrature, des Greffes, des fonctionnaires de l'Administration Pénitentiaire, et aux Professions Judiciaires, organisées sous forme d'ordres professionnels ou dans le cadre d'une Chambre Nationale, de faire respecter l'éthique et la déontologie. Il s'agit particulièrement de faire prendre conscience aux acteurs que le Sous-secteur Justice, par la spécificité de ses missions, ne saurait tolérer la corruption de ses acteurs. Il s'agit également de conduire des activités d'information, de sensibilisation et de répression de la corruption. Le renforcement de l'éthique et la déontologie, l'effectivité des contrôles et des sanctions sont nécessaires. Le suivi-évaluation, par la production régulière de rapports, devrait contribuer à maintenir une veille sur l'impératif de la lutte contre la corruption dans le Sous-Secteur Justice. Les acteurs de ce Sous-Secteur, à tous les niveaux, sont concernés et l'action devrait être coordonnée avec les autres acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le domaine de la lutte contre la corruption.

OBJECTIF 1. Améliorer la performance dans les services et assainir les comportements des personnels dans les services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des structures contrôlées et/ou auditées par an	%	2020	0	2022	50
2	Taux de mise en œuvre des mesures implémentées pour prévenir et lutter contre la corruption	%	2020	0	2022	70

ACTION 04

GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE

Depuis l'exercice 2013 qui marque l'avènement de l'institution de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), tous les Départements Ministériels, les organes constitutionnels et les autres institutions élaborent et exécutent leur budget suivant l'approche managériale de budgétisation par programme. Les actions menées font l'objet de la définition d'objectifs et de résultats dans le cadre des politiques publiques bien définies. La mise en œuvre des programmes nécessitent la mobilisation d'importantes ressources financières et le recours à des outils de planification et de suivi-évaluation. Elle vise l'efficacité et l'efficience de la dépense publique ainsi que l'atteinte des objectifs.

Un accent est donc mis sur l'élaboration des documents de budgétaires et financiers conformément à la norme édictée par le nouveau Régime Financier de l'Etat et au calendrier budgétaire d'une part, et sur le suivi rigoureux de l'exécution du budget de fonctionnement et d'investissement au sein des programmes d'autre part.

En outre, le Sous-secteur Justice doit suivre (pour l'améliorer), le recouvrement des recettes générées par les amendes et les frais de justice.

Conformément à l'orientation générale de modernisation de la Justice, le Ministère de la Justice met en œuvre des mesures institutionnelles et réalise des investissements destinés à refléter le nouveau statut constitutionnel du Pouvoir Judiciaire. Le chantier ouvert est relatif au développement des infrastructures de l'administration centrale et des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire. La disponibilité de bureaux est de nature à favoriser un meilleur rendement par l'amélioration des conditions matérielles de travail et le regroupement des personnels de service.

Une option vigoureuse et une planification rigoureuse doivent être opérées afin de résoudre de manière significative et pourquoi pas définitive les problèmes de la disponibilité des bureaux et de leur équipement en matériels appropriés pour le bon fonctionnement des services. Des constructions et des réhabilitations sont certes nécessaires, mais il importe de soutenir ces activités par la définition d'un plan raisonnable d'occupation des surfaces disponibles.

OBJECTIF 1. Optimiser la gestion budgétaire, financière et matérielle

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de recouvrement des recettes judiciaires	%	2020	0	2022	40

ACTION 05**COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES**

Le budget-programme est mis en place pour garantir la Gestion Axé sur les Résultats. L'atteinte des résultats est assurée par la coordination, le suivi et l'évaluation de la performance des services qui ont bénéficié des ressources nécessaires pour produire les résultats escomptés. La performance s'apprécie sur le double aspect de l'efficacité et de l'efficience.

L'efficience consiste à utiliser au mieux les ressources disponibles, afin d'optimiser la productivité. Elle vise le meilleur rapport entre les biens produits ou les services livrés et les ressources utilisées. Alors que l'efficacité a trait à l'atteinte du but ou des objectifs fixés, qu'ils soient stratégiques ou opérationnels. Elle vise la réalisation des objectifs spécifiques fixés et l'obtention des résultats escomptés. Elle amène à apprécier dans quelle mesure les réalisations attendues ont été produites et si l'intervention publique a eu des résultats clairs ou positifs pour les différents bénéficiaires. La Coordination et le suivi des activités des services passent par ces notions.

OBJECTIF 1. Optimiser la performance du fonctionnement des services

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de sessions du dialogue de gestion stratégique tenues par an	nb	2021	2	2022	4

ACTION 06**DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES**

L'amélioration du fonctionnement des services par le recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication conduit à mettre l'accent sur le développement des applications métiers et la mise en réseaux des structures du Sous-secteur notamment, dans les juridictions, les prisons, l'administration centrale et, à terme, d'interconnecter ces réseaux. L'informatisation va ainsi offrir d'immenses possibilités de communication et améliorer la circulation de l'information, dans le but de rendre performants les échanges entre les différentes structures de l'Administration de la Justice à travers les équipements réseaux de pointes. Il s'agira aussi de former le personnel administratif dans les outils collaboratifs et de télétravail ainsi que la sécurité et la maintenance préventives des outils informatiques.

Cette option, onéreuse et difficile à mettre en œuvre paraît cependant incontournable. Elle induit un changement de mentalité, de comportement, d'organisation du travail qui se fait sur le long terme.

La modernisation et le développement du système d'information statistique devra permettre de rendre l'information disponible et accessible à temps réel, pour permettre au Sous-secteur de disposer d'un instrument de pilotage et de gestion de ses activités. Il s'agit de mettre en place une politique de collecte, d'exploitation et de diffusion des données statistiques, en vue de :

- produire l'annuaire statistique, les tableaux de bord et les chiffres clés de la Justice ;

- former d'une part, les acteurs de la chaîne de production sur les méthodes de collecte et de traitement de l'information et d'autre part, les responsables et les utilisateurs sur l'utilisation et l'utilité des statistiques judiciaires.

OBJECTIF 1. Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de sécurisation des équipements et applications informatiques	%	2021	35	2022	45

ACTION 07

ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Vision 2035, qui entend faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité, il est désormais attendu de chaque Administration sectorielle de procéder à une planification stratégique. Il s'agit pour cette dernière de se fixer des objectifs suffisamment cohérents avec les préoccupations globales contenues dans la stratégie nationale de développement en vigueur. Ces objectifs tiennent en compte son fonctionnement, son organisation et ses missions. Ils participent à l'atteinte des résultats souhaités dans le cadre des politiques publiques.

Depuis l'adoption de la SND 30 en juin 2020, cette action est chargée d'assurer la cohérence et la pertinence des principaux outils de planification du Ministère de la Justice avec les objectifs définis dans le nouveau document de référence. De plus, elle assure la vulgarisation dudit document auprès de tous les services du Sous-Secteur.

De manière spécifique, elle s'occupe de la Planification et de la Programmation budgétaire, de la réalisation des études, de la collecte et de l'utilisation des données pour la formulation des politiques publiques visant à réformer la justice camerounaise.

OBJECTIF 1. Améliorer la qualité de l'allocation des ressources aux activités retenues

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Proportion des documents d'études prospectives de planification et de programmation produits	%	2020	100	2022	100

ACTION 08

COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Le Budget-Programme, est encore appelé Budget-Citoyen en raison de la nécessaire adhésion des populations au succès de ses réformes. De la sorte, le défi à relever est celui de l'image. Il a toujours été reproché à la justice d'être muette, voire opaque. Cette action a la charge d'illuminer l'image du Sous-Secteur Justice à travers les moyens classiques de communication et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. A ce titre, elle veille à la vulgarisation des différentes productions, elle communique sur les actions menées en son sein, elle met en place un système d'Information documentaire performant, capable de mettre à la disposition des usagers l'information sollicitée. Elle assure la collecte, le

traitement et la diffusion de l'information en vue d'atteindre l'objectif qui lui est assigné, à savoir: accroître la visibilité du Sous-Secteur.

OBJECTIF 1. Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	nb	2020	6	2022	10

ACTION 09

MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION

Les activités à mener devront permettre au Cameroun de respecter ses engagements internationaux, en conformant sa législation avec les dispositions des conventions internationales ratifiées. Au plan interne, il est prévu de mener des activités visant à l'harmonisation de la législation. Ceci permettra de mettre fin à la situation existante de double culture juridique, de renforcer l'intégration nationale et d'assurer un traitement égalitaire des citoyens dans l'Etat.

La conduite de l'action de modernisation et d'harmonisation de la législation nécessite surtout un renforcement des capacités de la Direction de la Législation du MINJUSTICE d'une part, et une concertation et coordination avec d'autres acteurs partenaires participant directement ou indirectement à l'élaboration des normes d'autre part. L'Etat, de droit, c'est l'existence d'une législation adaptée, appliquée et respectée. Le renforcement des capacités des acteurs par la formation est important en ce sens que cela permet d'avoir des textes de qualité, appropriés pour le contexte et ainsi de nature à réduire le plus possible la survenance de situations de non-droit, en raison des législations inadaptées et corrélativement inefficaces.

OBJECTIF 1. Renforcer le dispositif législatif

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre d'avant-projets des textes élaborés ou révisés	nb	2020	30	2022	23

ACTION 10

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Cette action est centrée sur les activités de promotion et de protection des Droits de l'Homme.

Elle correspond à la volonté du Gouvernement d'orienter la politique du Sous-secteur Justice dans le sens de la garantie des Droits des personnes relevant de la juridiction de l'Etat, en tenant compte de ses engagements internationaux, dans une approche participative.

La promotion et la protection des Droits de l'Homme requièrent la mise en œuvre des activités d'information, de veille et de réponse aux violations. Ceci implique un important effort de diffusion des instruments juridiques, une facilitation à leur accessibilité par la simplification du langage juridique en vue de l'appropriation des droits. Il importe ainsi de faire connaître les Droits de l'Homme, mais également de réagir efficacement en cas de leur violation. Les différents Rapports régulièrement produits sur la situation des Droits de l'Homme méritent une

large diffusion, en ce qu'ils peuvent contribuer au changement de comportement.

OBJECTIF 1. Améliorer l'ancrage de la culture des Droits de l'Homme dans la société

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre des rapports et des réponses aux communications produits	nb	2020	8	2022	10

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des personnels formés par an	
Objectif	Renforcer les capacités des personnels	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	01 - DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG (SDPJ, Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Toutes les structures de l'administration centrale	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	-Les données utilisées doivent être quantitatives. -Nombre de personnels formés (numérateur), nombre de personnels à former (dénominateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	[(Nombre de personnels formés) / (nombre de personnels à former)]*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 60.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 60
	Année: 2023	Valeur: 70
	Année: 2024	Valeur: 75
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapport de mise en œuvre de l'action -Rapports de fin de formation	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires (soumettre ou courrier) ou exploitation documentaire	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	Rapport de mise en œuvre de l'action (DAG/Sous-Direction des personnels judiciaires), contrôleur de gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	Rapport de mise en œuvre de l'action (DAG/Sous-Direction des personnels judiciaires), contrôleur de gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Rapport de mise en œuvre de l'action (DAG/Sous-Direction des personnels judiciaires), contrôleur de gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	-La complexité de cet indicateur vient du fait qu'elle ne tient pas compte de la qualité de la formation (nombre d'heures de formation, nombre de cours, performance du personnel formé)	
Modalités d'interprétation	Mesure la proportion du personnel effectivement formé ou recruté -Cet indicateur permet d'évaluer la performance d'un service ressource humaine ; -Il permet également d'évaluer la qualité et l'équilibre d'un recrutement, le bien être bonne formation, et la maîtrise des coûts de traitement administratif de la paye.	
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des structures contrôlées et/ou auditées par an	
Objectif	Améliorer la performance dans les services et assainir les comportements des personnels dans les services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	02 - CONTROLE, AUDIT INTERNE, ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IGSJ (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	IGAPEN	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives. - Nombre de structures contrôlées et/ ou auditées (numérateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Nombre de structures contrôlées et/ou audités}) / (\text{Nombre de structures à contrôler et/ou à auditer}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 50.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 50
	Année: 2023	Valeur: 65
	Année: 2024	Valeur: 70
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de l'action, rapports d'activités de l'IGSJ et de l'IGAPEN	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires ou exploitation des rapports de missions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IGSJ, IGAPEN, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisis	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Cet indicateur ne tient pas compte de la qualité de l'audit	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de mise en œuvre des mesures implémentées pour prévenir et lutter contre la corruption	
Objectif	Améliorer la performance dans les services et assainir les comportements des personnels dans les services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	02 - CONTROLE, AUDIT INTERNE, ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	IGSJ (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	IGAPEN	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	- Les données utilisées doivent être quantitatives. - Nombre de structures contrôlées et/ ou auditées (numérateur), nombre de structures à contrôler et/ou à auditer (dénominateur)	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de mesures effectivement implémentées pour prévenir la corruption / Nombre de mesures à implémenter) *100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 70.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 70
	Année: 2023	Valeur: 75
	Année: 2024	Valeur: 80
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de l'action et rapport d'activités de l'IGSJ et de l'IGAPEN	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires ou exploitation des rapports de missions	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	IGSJ, IGAPEN, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	IGSJ, IGAPEN, Contrôleur de gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisis	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus	Cet indicateur ne tient pas compte de la qualité de l'audit	
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de recouvrement des recettes judiciaires	
Objectif	Optimiser la gestion budgétaire, financière et matérielle	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	04 - GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DAG (SDBM, Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives.	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	$(\text{Montant des recettes judiciaires recouvrés}) / (\text{Montant des recettes judiciaires à recouvrer}) * 100$	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 40.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 40
	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 65
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	-Fiches de suivi de l'Action -Rapports d'activités du comité PPBS	
Mode de collecte des données	Données collectées au travers des questionnaires ou exploitation des rapports du comité PPBS	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DAG, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	SG, DAG, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	DAG, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DAG, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre de sessions du dialogue de gestion stratégique tenues par an	
Objectif	Optimiser la performance du fonctionnement des services	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	05 - COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CelSuivi, Responsable de l'Action	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, Comité PPBS	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de toutes les sessions de dialogue de gestion stratégique tenues sur l'année	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 4.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 4
	Année: 2023	Valeur: 4
	Année: 2024	Valeur: 4
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action, Rapports Comité PPBS	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	Celsuivi, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	Celsuivi, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service responsable de la synthèse des données	Celsuivi, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	Celsuivi, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Taux de sécurisation des équipements et applications informatiques	
Objectif	Optimiser les échanges administratifs, assurer la remontée et la diffusion des informations statistiques	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	06 - DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CSIRS (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif		
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Données quantitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul		
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année:	Valeur:
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 45.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 45
	Année: 2023	Valeur: 50
	Année: 2024	Valeur: 55
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse		
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
 PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Proportion des documents d'études prospectives de planification et de programmation produits	
Objectif	Améliorer la qualité de l'allocation des ressources aux activités retenues	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	07 - ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DEP	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG, DAG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être qualitatives	
Unité de mesure	pourcentage (%)	
Mode de calcul	Nombre de documents d'études Prospectives de Planification et de programmation produits) / (Nombre de documents d'études Prospectives de Planification et de programmation à produire)]*100	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 100
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 100.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 100
	Année: 2023	Valeur: 100
	Année: 2024	Valeur: 100
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DEP, CSIRS,	
Vérification/ Validation des données	DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service responsable de la synthèse des données	DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion du P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction des moyens de collectes choisies	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	
Objectif	Accroître la visibilité des actions menées et améliorer la gestion des ressources documentaires	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	08 - COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	CelCom (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	Services de la documentation et des archives, SG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de toutes les activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 6
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 8
	Année: 2023	Valeur: 10
	Année: 2024	Valeur: 10
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	CelCom, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	CelCom, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	CelCom, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	CelCom, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction de la méthode choisie	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre d'avant-projets des textes élaborés ou révisés	
Objectif	Renforcer le dispositif législatif	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	09 - MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DL (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives.	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de tous les avant-projets de textes révisés ou élaborés	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 30
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 23.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 23
	Année: 2023	Valeur: 26
	Année: 2024	Valeur: 28
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Rapports de mise en œuvre de l'Action	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DL, CSIRS, DEP	
Vérification/ Validation des données	DL, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	DL, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DL, CSIRS, DEP, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction de la méthode choisie	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

PROGRAMME 052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE
PROJET DE PERFORMANCE ANNUEL

1) Identification de l'indicateur		
Indicateur	Nombre des rapports et des réponses aux communications produits	
Objectif	Améliorer l'ancrage de la culture des Droits de l'Homme dans la société	
Stratégie concernée		
Programme concerné par l'objectif	052 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR JUSTICE	
Action concernée par l'objectif	10 - PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	
Service responsable de l'atteinte de l'objectif	DDHCI (Responsable de l'Action)	
Autres services partie prenante dans l'atteinte de l'objectif	SG	
2) Description de l'indicateur		
Nature précise des données à utiliser	Les données utilisées doivent être quantitatives	
Unité de mesure	Nombre	
Mode de calcul	Somme de tous les rapports et de réponses aux communications produites	
Périodicité de la mesure	Annuelle	
Dernier résultat connu	Année: 2020	Valeur: 8
Cible fixée à la fin de l'action	Année: 2022	Valeur: 10.0
Prévisions annuelles	Année: 2022	Valeur: 10
	Année: 2023	Valeur: 15
	Année: 2024	Valeur: 20
3) Renseignement de l'indicateur (collecte et analyse des données)		
Source de données	Fiches de suivi de la mise en œuvre de l'Action, rapports d'activités de la DDHCI	
Mode de collecte des données	Exploitation des rapports	
Services ou organismes responsables de la collecte des données	DDHCI, DEP, CSIRS	
Vérification/ Validation des données	DDHCI, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Service responsable de la synthèse des données	DDHCI, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Service interne ou structure externe responsable des analyses	DDHCI, DEP, CSIRS, Contrôleur de Gestion P052	
Coût de collecte et d'analyse	En fonction de la méthode choisie	
4) Modalités d'interprétation de l'indicateur		
Limites et biais connus		
Modalités d'interprétation		
5) Commentaires		

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	178 590 766	178 590 766	0	0	178 590 766	178 590 766
02	CONTROLE, AUDIT INTERNE, ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR	58 000 000	58 000 000	0	0	58 000 000	58 000 000
04	GESTION BUDGETAIRE, FINANCIERE ET MATERIELLE	9 735 273 541	9 735 273 541	0	0	9 735 273 541	9 735 273 541
05	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	658 013 000	658 013 000	0	0	658 013 000	658 013 000
06	DEVELOPPEMENT DES TIC ET DU SYSTEME D'INFORMATIONS STATISTIQUES	15 000 000	15 000 000	0	0	15 000 000	15 000 000
07	ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION	19 392 000	19 392 000	0	0	19 392 000	19 392 000
08	COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES ET GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES	15 200 000	15 200 000	0	0	15 200 000	15 200 000
09	MODERNISATION ET HARMONISATION DE LA LEGISLATION	15 300 000	15 300 000	0	0	15 300 000	15 300 000
10	PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME	18 000 000	18 000 000	20 000 000	20 000 000	38 000 000	38 000 000
TOTAL		10 712 769 307	10 712 769 307	20 000 000	20 000 000	10 732 769 307	10 732 769 307